



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24595  
28 septembre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 25 SEPTEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM  
DE LA MISSION PERMANENTE DE LA YUGOSLAVIE AUPRES DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre que vous adresse  
S. E. M. Milan Panic, Premier Ministre de la République fédérative de  
Yougoslavie.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre  
et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Lettre datée du 24 septembre 1992, adressée au Président du  
Conseil de sécurité par le Premier Ministre yougoslave

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie, conscient des conséquences de la longueur de la crise yougoslave et de ses effets sur la société yougoslave, fait d'énormes efforts pour mettre en place les conditions de la paix en Bosnie-Herzégovine et pour stabiliser la situation d'ensemble sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, étant donné que c'est la raison de l'imposition par le Conseil de sécurité de sanctions contre la République fédérative de Yougoslavie. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a déjà informé le Conseil de sécurité de ces activités.

Pour résumer les conséquences, qui sont contraires au but recherché, de ces sanctions sur l'ensemble de la vie économique, culturelle et scientifique, humanitaire et sportive de la République fédérative de Yougoslavie, il y a lieu de rappeler la situation tragique des enfants, des malades et des personnes âgées, en particulier à l'approche de l'hiver. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie lance donc un appel au Conseil de sécurité des Nations Unies pour qu'il permette l'entrée en Yougoslavie de quantités suffisantes de fioul.

Les sanctions ont des effets dramatiques sur la vie scientifique, culturelle et sportive. Tous ces domaines, profondément humains par nature, touchent les personnes qui sont, dans leur travail, le moins responsables de la situation qui a entraîné l'imposition de sanctions. Isoler la science, l'éducation, la culture et le sport yougoslaves revient à mettre en péril l'avenir de l'ensemble de la nation et sa participation future à la communauté des nations civilisées. C'est pourquoi nous pensons que, dans ces domaines, les sanctions devraient être levées.

Pour assurer la fourniture régulière d'une aide humanitaire et médicale à la Yougoslavie, il est nécessaire de réexaminer les sanctions imposées dans les transports, en particulier aériens et routiers. Toute amélioration, dans ce domaine, faciliterait aussi les communications officielles de la Yougoslavie avec la Conférence sur la Yougoslavie qui se tient à Londres et à Genève.

Je suis convaincu que la présente requête de mon gouvernement est conforme aux mesures déjà prises et qu'elle entre bien dans le cadre de l'effort que fait mon gouvernement pour éliminer les causes de la situation qui a amené l'imposition de sanctions.

(Signé) Milan PANIC

-----